

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-06

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 18
Représentés par mandat : 0

Objet : COMMUNES DE BLUFFY, MENTHON-SAINT-BERNARD, TALLOIRES-MONTMIN ET VEYRIER-DU-LAC - MAINTENANCE, GROS ENTRETIEN ET RECONSTRUCTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHÉ DE TRAVAUX

Rapport présenté par Mme Pascale PARIS.

Le SYANE exerce pour les communes qui la lui ont confiée, la compétence en éclairage public. Cette compétence peut s'exercer selon deux options, au choix de la collectivité :

- Option A qui concerne l'investissement,
- Option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le SYANE a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée en application des articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, pour la conclusion d'un accord-cadre de travaux à bons de commande sur les communes de BLUFFY, MENTHON-SAINT-BERNARD, TALLOIRES-MONTMIN et VEYRIER-DU-LAC.

L'accord-cadre conclu pour une durée ferme de 5 ans avec un montant maximum fixé à 1.900.000,00 € HT sur la durée globale du marché.

Une première consultation a été lancée en septembre 2024. Une seule réponse a été reçue, mais elle n'était pas satisfaisante sur le plan technique et financier. La Commission d'Appel d'Offres du 14/11/2024 a donc déclaré la consultation infructueuse.

Une nouvelle consultation a donc été lancée en décembre 2024.

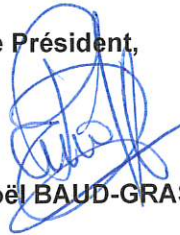
Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, a décidé de retenir l'offre du groupement CECCON BTP/PORCHERON qui a été jugée acceptable au regard des critères d'attribution, sur la base d'un montant estimatif de 1.127.337,80 € HT, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 30 janvier 2025. La Commission demande à ce que la notification du marché soit conditionnée par une réunion avec le groupement, et à la garantie apportée par ce dernier sur les moyens mis en œuvre permettant de respecter les engagements contractuels. A défaut, le marché ne sera pas notifié et sera déclaré sans suite.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le marché de travaux proposé et à autoriser le Président à le signer, sous réserve de la réunion organisée avec le groupement, et des garanties apportées sur le respect des engagements contractuels,
2. à autoriser le Président à signer les bons de commande émis pendant la durée de validité du marché.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIE & NUMERIQUE